

ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !



**VOUS ÊTES UN
PROFESSIONNEL
DU TRANSPORT,**

**vous êtes-vous
posé les bonnes
questions ?**

- Surcharge ?
- Déséquilibre du chargement ?
- Matériaux collants ?
- Zone instable ?
- Comportement du chauffeur ?
- Conduite brusque ?
- Circulation benne levée ?
- Non respect de la signalisation en place ?
- Défaut d'entretien du véhicule ?
- Alignement du véhicule ?
- Conditions météo ?



Je porte les EPI
minimums



Je respecte les distances
de bennage (15m)



Je ne sors pas de ma
cabine sans y être autorisé



Je respecte bien
la signalisation en place

FOCUS SURCHARGE

TOLÉRANCE LÉGALE = 0

(Article R 312-2 du Code de la Route)

Si vous roulez en surcharge, vous engagez votre responsabilité en tant que chauffeur.

Il est interdit d'arriver sur le site en surcharge.

Les conséquences peuvent être graves : renversement, défaillance mécanique...

PENSEZ À VOTRE VIE ET CELLE DES AUTRES

Pour plus d'informations

